



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 22 juillet 2011 - N°111/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les créances et les dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents.

Type d'opportunité : nouvelle enquête

Périodicité : trimestrielle.

Demandeur : Banque de France - DGS - Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises.

Au cours de sa réunion du 8 avril 2011, la Commission Système financier et financement de l'économie a examiné le projet d'enquête **sur les créances et les dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents..**

Cette enquête a pour objectif de fournir des estimations d'encours et de flux de créances et dettes financières détenues par des entreprises non financières résidentes auprès d'entreprises non résidentes afin de les intégrer dans la Balance des Paiements et la position extérieure de la France. Une décomposition des postes entre encours détenus auprès d'entreprises affiliées et encours détenus auprès d'entreprises non affiliées est demandée. Ceci permettra de renseigner les lignes « investissements directs » et « autres investissements » de la balance des paiements et de la position extérieure de la France.

Cette enquête résulte de l'initiative de la Banque de France dans le but de fournir les informations nécessaires à l'alimentation des lignes concernées de la Balance des Paiements et de la position extérieure de la France.

Le Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises est en charge de la réalisation de l'enquête, collecte et validation des données. Les données validées sont transmises au Services des Investissements Directs pour compilation et diffusion. Ces deux services sont rattachés à la Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles de la Direction Générale des Statistiques de la Banque de France.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.